

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Office of the Commissioner for Peace and Security
P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-1) 115511475

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION AU MALI

PAR L'AMBASSADEUR RAMTANE LAMAMRA, COMMISSAIRE A LA PAIX ET A LA SECURITE

Réunion du Conseil de Paix et de Sécurité

25 Janvier 2013

Monsieur le Président,
Excellences, Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, membres du Conseil
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le privilège de vous présenter le rapport de la Présidente de la Commission sur la situation au Mali. Au cours de la période sous examen, la situation au Mali et la situation au Sahel, en général, ont continué à mobiliser l'attention et les efforts de l'Afrique, ainsi que ceux du reste de la communauté internationale. La Commission s'est résolument attelée à la mise en œuvre des décisions pertinentes de votre Conseil, et a continué à suivre de près

l'évolution de la situation, en vue de pouvoir développer et ajuster son action en conséquence.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter sur la crise multidimensionnelle que connaît le Mali rend compte des différentes initiatives prises dans le cadre de la décision adoptée par la 327^{ème} réunion du Conseil, tenue à Addis-Abeba, le 14 juillet 2012, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement. Il couvre également les derniers développements intervenus sur le terrain et la réponse de la communauté internationale à l'accélération des événements. Le rapport se conclut par des observations et recommandations sur la voie que vous pourriez décider de suivre.

Dans son communiqué du 14 juillet 2012, votre Conseil a retenu nombre d'actions visant à imprimer une urgence et une efficacité accrues aux efforts de règlement de la crise malienne marquée par l'occupation d'une grande partie du pays par des groupes armés terroristes, rebelles et criminels, ainsi que par la remise en cause de principes fondamentaux de l'UA, notamment le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale des États membres.

Au cours de la période sous examen, la Commission a prêté une attention particulière à l'élaboration des documents requis par le Conseil de sécurité aux termes de ses résolutions 2056 (2012) et 2071 (2012) du 5 juillet et du 12 octobre 2012, respectivement, pour répondre aux requêtes de la CEDEAO et de l'UA en vue du déploiement d'une force internationale au Mali. A cet égard, la Commission a conduit le processus d'élaboration du Concept stratégique sur le règlement des crises au Mali, adopté lors de la réunion du Conseil tenue le 24 octobre 2012, qui articule une approche globale des différentes mesures à prendre pour hâter le règlement des crises, politique et sécuritaire, que connaît le Mali, et a vocation à structurer l'action du continent et du reste de la

communauté internationale en ce qui concerne la sortie de crise au Mali. La même réunion a décidé de lever la mesure de suspension de la participation du Mali aux activités de l'UA, suite à la formation, le 20 août 2012, d'un Gouvernement d'union nationale. C'est également au lendemain de cette réunion que la Présidente de la Commission a nommé l'ancien Président Pierre Buyoya, du Burundi, ici présent, en qualité de Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel. Dans le cadre de son mandat, le Président Buyoya a effectué des missions dans la région et a interagi avec d'autres acteurs internationaux, de même qu'il a représenté l'UA aux sommets de la CEDEAO d'Abuja et d'Abidjan.

Par ailleurs, la Commission, en étroite coordination avec la CEDEAO, les pays du champ, les Nations unies et d'autres partenaires, s'est activement impliquée dans l'élaboration d'un Concept d'opérations (CONOPS) harmonisé pour le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), forte de 3 300 personnels, pour aider à la formation et à la restructuration des Forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi qu'à la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national.

Le 20 décembre 2012, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2085 (2012). Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a notamment autorisé le déploiement au Mali, pour une durée initiale d'une année, de la MISMA, et a engagé les États membres et les organisations internationales à fournir les moyens financiers et les contributions en nature dont la MISMA a besoin et demandé au Secrétaire général d'apporter son concours à la tenue d'une conférence de donateurs, qu'organise l'UA ici même à Addis-Abeba ce 29 janvier, pour solliciter des contributions au Fonds d'affectation spéciale.

Monsieur le Président, Excellences Mesdames et Messieurs

Au cours de ces dernières semaines, la situation sur le terrain a connu une évolution accélérée. En effet, alors que les efforts mentionnés plus haut étaient en cours, des groupes armés rebelles, terroristes et criminels coalisés ont lancé une attaque massive contre les positions de l'armée malienne, cherchant manifestement à occuper le verrou que constitue la localité de Sévaré, qui contrôle l'accès à l'étape stratégique de Mopti sur la route de Bamako. Le risque était grand de voir ces groupes prendre le contrôle de la capitale malienne.

À la demande du Gouvernement malien, et dans le cadre de la résolution 2085 (2012), la France a lancé l'opération « Serval » pour bloquer la tentative d'avancée des groupes armés terroristes, rebelles et criminels. Depuis, les localités de Konna, Diabally et Douenza ont été reprises. Plusieurs États membres de la CEDEAO et d'autres pays du continent ont pris des mesures, soit pour annoncer des contributions en troupes à la MISMA et/ou accélérer leur déploiement, soit, s'agissant notamment des voisins immédiats du Mali (Algérie et Mauritanie), pour renforcer encore davantage la surveillance de leurs frontières, ou même les fermer. L'agression terroriste contre le complexe gazier algérien d'In Amenas a mis en évidence la gravité de la menace terroriste, se combinant avec le crime organisé, dans la région à partir de tout sanctuaire dont lesdits groupes conservent le contrôle.

Lors de sa réunion du 14 janvier 2013, le Conseil a reconnu l'assistance apportée par la France à la demande des autorités maliennes et dans le cadre de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies, et lui a

exprimé son appréciation ainsi qu'à tous les autres partenaires de l'UA qui apportent un appui au Mali.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Votre présente réunion pourrait avantageusement envoyer un fort message de soutien et de solidarité de l'Afrique avec le Mali, un des membres fondateurs de l'UA dont l'attachement au panafricanisme et aux causes du continent n'a jamais été démenti en un demi-siècle d'indépendance. La conférence des donateurs prévue à Addis-Abeba, le 29 janvier 2013, offre une occasion unique d'exprimer, de façon concrète, cette solidarité, fût-ce à travers des contributions symboliques.

Dans le cadre de l'accélération du déploiement de la MISMA, vous pourriez renouveler votre appel au Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il autorise sans délai la mise en place d'un module de soutien financé par les contributions mises à recouvrement des Nations unies, à l'effet d'assurer un financement prévisible, stable, non aléatoire, suffisant et durable à la MISMA. La Commission de l'UA travaillera étroitement avec la CEDEAO et les autres acteurs africains ainsi qu'avec le Secrétariat des Nations Unies, dont je salue les distingués représentants parmi nous, et les partenaires internationaux pour promouvoir et conduire une mise en œuvre effective du Concept Stratégique pour la résolution des crises au Mali et de toutes les décisions et résolutions pertinentes de la CEDEAO, de l'UA et du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Je vous remercie de votre aimable attention.